

1 j'ai terminé la saisie de ma demande en ligne

2 je constitue mon dossier en rassemblant les documents et pièces justificatives listés ci-dessous* :

*dans le cas où le dossier est constitué par plusieurs personnes, les pièces sont à fournir pour chacune d'entre elles

→ les documents téléchargés en fin de saisie de la demande

- ma **demande d'AIDES(s) LOCA-PASS®** (1 page)
→ document à signer par le locataire et le colocataire ou conjoint
- le **document 1 : AVANCE LOCA-PASS®** (4 pages)
→ document à compléter et signer par le locataire, le colocataire ou conjoint

et/ou

- le **document 2 : GARANTIE LOCA-PASS®** (4 pages)
→ document à compléter et signer par le locataire, le colocataire ou conjoint et le bailleur

- le **document 3 : demande et l'autorisation de prélèvement** (1 page)

- document à dater et signer
- ce document sera utilisé en cas de non paiement du loyer par le locataire pour la mise en jeu par le bailleur de la GARANTIE LOCA-PASS® (garant)

- l'**attestation sur l'honneur** (1 page) pour les étudiants boursiers d'Etat (uniquement pour l'attestation conditionnelle)
→ document à compléter et signer

→ les pièces justificatives selon ma situation

- photocopie complète du bail signé par toutes les parties.
- photocopie d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport ou permis de conduire ou carte de séjour recto verso)
ou photocopie du livret de famille (pages mentionnant le père, la mère et tous les enfants).
- relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal du locataire (compte chèque uniquement).
- uniquement si l'AVANCE LOCA-PASS® est demandée**
- RIB (relevé d'identité bancaire ou postal) du bailleur s'il est destinataire du dépôt de garantie
ou
- pour le locataire ayant déjà payé celui-ci : justificatif du paiement ou reçu.
- photocopie du dernier bulletin de salaire
ou attestation de l'employeur mentionnant le **montant des revenus**.
- pour les retraités : justificatifs des pensions de retraites et copie du dernier bulletin de salaire.
- justificatifs des prestations familiales. (APL, Allocations familiales...)
- pour les étudiants boursiers d'Etat :
- carte d'étudiant
- justificatif de la notification d'attribution conditionnelle ou définitive de la bourse d'Etat, délivrée par le CROUS
ou attestation sur l'honneur pour les boursiers d'Etat, bénéficiaires d'une notification conditionnelle de bourse (document à télécharger ou délivré sur demande)
- photocopie de la convention de stage.
- pour les personnes à la recherche d'un emploi : carte justificative POLE EMPLOI, notification de droits (montant et durée).
- pour les personnes mutées : justificatifs de la mutation.

ATTENTION
votre demande saisie en ligne ne sera étudiée qu'à la réception, par nos services, des documents et pièces demandés